EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° DEL 2026-082

Le **22/09/2026** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **16/09/2026**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
MERLOT Cédric, Maire, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, SECRET Michel, PERREARD Benoît, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, NUNES Maud, BARBIER Claude, LASSALLE Déborah, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Loreleï.

Procurations : 07
POIRIER Patrice a donné pouvoir à BUIRON Christophe, BIGAND Martine a donné pouvoir à MICHALOT Sandrine, COUSIN Corinne a donné pouvoir à MERLOT Cédric, VILLARD Marie a donné pouvoir à BERNARD Pierre, SAUZE Myriam a donné pouvoir à LOFFEL Delphine, RODRIGUEZ Sandrine a donné pouvoir à LASSALLE Déborah, DERELI Elmas a donné pouvoir à FERNANDO Adeline

Absents : 09
POIRIER Patrice, BIGAND Martine, DURAND Patrick, COUSIN Corinne, VILLARD Marie, SAUZE Myriam, CHEVALIER Laurent, RODRIGUEZ Sandrine, DERELI Elmas

Secrétaire :
HERRERO Sabine

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :
- ☒ Transmission à la préfecture le 06/10/2026
- ☒ Publication le 07/10/2026

Objet : BUDGET ANNEXE - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - Avance de trésorerie

M. le Maire explique à l'assemblée, que le budget annexe du Centre Municipal de Santé rencontre des difficultés de trésorerie, liées notamment à la fermeture estivale de trois semaines et au versement différé des subventions des différents partenaires.

Ce service étant géré en régie, il ne peut demander d'avance qu'à la commune.

Il sollicite une avance de trésorerie d'un montant de 70 000,00 € à compter de septembre 2026, en plusieurs échéances, et remboursable sous un délai de 12 mois maximum, à compter du premier versement.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article unique :
Décide de verser une avance de trésorerie de 70 000,00 €, du budget principal vers le budget annexe du Centre Municipal de Santé.
Le versement pourra s'effectuer en plusieurs fois, en fonction des besoins de trésorerie du Centre Municipal de Santé, dans la limite de l'enveloppe maximale allouée de 70 000,00 €
Le remboursement devra avoir lieu dans les 12 mois, à compter du premier versement.

Résultat du vote :

Pour : 27 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cédric MERLOT

Signé

La secrétaire,
Sabine HERRERO

Signé